

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 178 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Héléne GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Moussa BENKACI représenté par Karima ZERKANI-RAYNAL - Sabine BERNASCONI représentée par Catherine PILA - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Kayané BIANCO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Nadia BOULAINSEUR

représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Gérard BRAMOULLE représenté par Sophie JOISSAINS - Romain BRUMENT représenté par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Jean-Louis CANAL représenté par Marylène BONFILLON - Laure-Agnès CARADEC représentée par Emmanuelle CHARAFE - Mathilde CHABOCHE représentée par Sébastien BARLES - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Gaby CHARROUX représenté par Gérard FRAU - Lyece CHOULAK représenté par Lourdes MOUNIEN - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Vincent DESVIGNES représenté par Vincent LANGUILLE - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphane PAOLI - Eric GARCIN représenté par Romain BUCHAUT - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Perrine PRIGENT - Vincent KORNPROBST représenté par Etienne TABBAGH - Philippe LEANDRI représenté par Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Nathalie LEFEBVRE représentée par Magali GIOVANNANGELI - Richard MALLIE représenté par Roland GIBERTI - Remi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON - Claudie MORA représentée par Nicole JOULIA - Patrick PAPPALARDO représenté par Frédéric GUELLE - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Amapola VENTRON - Claude PICCIRILLO représenté par Guy BARRET - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Michèle RUBIOLA représentée par Pierre HUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Laurent BELSOLA - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par Sandrine MAUREL - Catherine VESTIEU représentée par Samia GHALI - Anne VIAL représentée par Agnès FRESCHÉL - Jean-Louis VINCENT représenté par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Nassera BENMARNIA - Frédéric CORNAIRE - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Férouz MOKHTARI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Monique SLISSA.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Franck SANTOS représenté à 15h30 par Yves WIGT – Corinne BIRGIN représentée à 15h34 par GUICHARD Roger – Sophie AMARANTINIS représentée à 14h45 par Gérard GAZAY – Daniel GAGNON représenté à 16h00 par Roland GIBERTI – Gérard AZIBI représenté à 16h10 par Laure ROVERA – Eric CASADO représenté à 16h15 par Patrick GRIMALDI – Emmanuelle CHARAFE représentée 16h19 par Emilie CANNONE – Martine CESARI représentée à 16h40 par Olivier FREGEAC – Marie MARTINOD représentée à 16h50 par Solange BIAGGI – Jean-Jacques COULOMB représenté à 16h55 par Olivier GUIROU – Jean-Pierre SERRUS représenté à 17h00 par Didier KHÉLFA – Pascale MORBELLI représentée à Loïc GACHON à 17h37.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Alain ROUSSET à 15h45 – Pierre HUGUET à 15h45 – Françoise TERME à 15h50 – Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h50 – Sophie ARRIGHI à 15h51 – Bernard DEFLESSELLES à 16h00 – Georges ROSSO à 16h00 – Philippe GRANGE à 16h25 – René RAIMONDI à 16h25 – Véronique MIQUELLY à 16h34 – Laurent BELSOLA à 16h37 – Monique FARKAS à 16h40 – Michel LAN à 16h40 – Lionel DE CALA à 16h45 – Pascal CHAUVIN à 16h50 – Sébastien BARLES à 16h50 – Nicolas BAZZUCCHI à 16h50 – Claude FERCHAT à 16h50 – Lourdes MOUNIEN à 16h50 – Cédric JOUVE à 16h50 – Christian PELLICANI à 16h50 – Didier REAULT à 16h51 – Patrick AMICO à 16h52 – Pierre LEMERY à 16h53 - Ulrike WIRMINGHAUS à 16h57 – Aicha SIF à 17h19 – Doudja BOUKRINE à 17h42 – Caroline MAURIN à 17h46 – Stéphane RAVIER à 17h53.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-002-14266/23/CM

■ Approbation du bilan de la concertation préalable relative à l'extension du réseau de tramway Nord-Sud de Marseille - Deuxième Phase

58736

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'extension du tramway au nord et au sud de Marseille s'inscrit dans le Plan de Mobilité 2020-2030 approuvé le 16 décembre 2021 et figure parmi les projets prioritaires du volet Mobilité du Plan Marseille en Grand.

À terme, le tracé s'étendra de La Castellane, au nord de Marseille, à la Rouvière, au sud. Cette ligne de transport en commun en site propre constituera ainsi la colonne vertébrale de la mobilité de l'agglomération marseillaise.

L'opération d'extensions Nord et Sud de la ligne de tramway T3, qui représente environ 14 km d'infrastructures nouvelles, se décompose en deux phases :

- La Phase 1, en cours de réalisation.
- La Phase 2, qui consiste à prolonger le tramway de Marseille vers le Nord sur une longueur de 6,3 à 7,1 km dans les 15ème et 16ème arrondissements entre Capitaine Gèze et La Castellane et vers le Sud sur 1,5 km dans le 9ème arrondissement entre La Gaye et La Rouvière.

La deuxième phase des extensions Nord et Sud viendra répondre au besoin de mobilité de quartiers très densément peuplés de Marseille et permettra une desserte efficace des zones d'activités économiques situées le long de la ligne.

Cette opération viendra également accompagner les opérations de requalification urbaine des quartiers prioritaires de La Cabucelle, Campagne-Lévêque, Consolat-Mirabeau, La Castellane-La Bricarde, inscrits au « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ».

Elle offrira par ailleurs une connexion avec le réseau ferroviaire au niveau du futur Pôle d'Echanges Multimodal de Saint-André, où sera également réalisé un nouveau parc-relais.

Par délibération n° TRA 011-6416/19/CM du 20 juin 2019, le Conseil de la Métropole a approuvé la création et l'affectation de l'opération d'investissement relative à la deuxième phase de l'extension du réseau de tramway Nord-Sud, pour permettre la réalisation des études jusqu'à l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique.

Par délibération n° TRA 004-7842/19/CM du 19 décembre 2019, le Conseil de la Métropole a approuvé le programme détaillé de cette opération, présentant l'ensemble des objectifs de l'opération tramway ayant pour objet la deuxième phase du prolongement du réseau de tramway au Nord (La Castellane) et au Sud (la Rouvière).

Par délibération n° MOB 001-8937/20/BM du 17 décembre 2020, le Bureau de la Métropole a approuvé le lancement de la concertation préalable pour l'extension du réseau de tramway Nord-Sud de Marseille – Deuxième phase.

Par délibération n° MOB 003-11727/22/CM du 5 mai 2022, le Conseil de la Métropole a confirmé le tracé retenu pour l'opération, ainsi que la variante de tracé relative à l'extension Nord et précisé les modalités de la concertation préalable.

Le projet de prolongement de la ligne T3 de tramway de Marseille (phase 2) relève de la compétence de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) au sens de l'article L. 121-8 II du code de l'environnement. La CNDP est l'autorité indépendante garante du droit à l'information et à la participation du public sur les projets pouvant avoir un impact sur l'environnement.

Par délibération n° MOB-006-1207022CM du 30 juin 2022, la Métropole a décidé d'être l'organisatrice de la concertation préalable sur le fondement du code de l'environnement, et approuvé la sollicitation d'un garant auprès de la CNDP selon les modalités des articles L 121-8 II et R 121-3 du Code de l'Environnement. Messieurs Jean-François COUMEL et Mathias BOURRISSOUX ont été désignés garants de la concertation préalable par la CNDP.

Dans le respect de l'article L 121-16 du Code de l'Environnement, le public a été informé des modalités de la concertation préalable et de sa durée par voie dématérialisée, par voie d'affichage sur les lieux concernés par la concertation et par voie de publication locale plus de 15 jours avant son démarrage. Des actions de communication ont également été déployées durant toute la durée de la concertation pour informer le plus large public possible (affichage, communication sur les réseaux sociaux, communication presse). L'information a également été relayée par les mairies de secteur concernées par voie d'affichage et via leurs réseaux sociaux.

La concertation s'est déroulée du 1er décembre 2022 au 16 janvier 2023 inclus.

Afin de permettre au public de s'informer et de s'exprimer, plusieurs actions ont été mises en œuvre conformément aux modalités prévues par la délibération et dans le respect des articles L. 121-16 et L. 121-16-1 du code de l'environnement :

- Les rendez-vous de la concertation :
 - Une réunion publique de lancement de la concertation.
 - Une réunion publique d'information au Nord.
 - Une réunion publique d'information au Sud.

- L'information du public :
 - Un site internet dédié à la concertation avec la mise à disposition des documents supports de l'information (panneaux, dépliants, dossier du maître d'ouvrage).
 - Une exposition publique d'une durée de 6 semaines, dans les locaux de la Métropole Aix-Marseille-Provence et des deux mairies des arrondissements concernés.

- Les moyens d'expression du public :
 - Un registre numérique ouvert sur toute la durée de la concertation.
 - Un registre papier mis à disposition sur les lieux d'exposition sur toute la durée de la concertation.

La mise au point des modalités de concertation a été établie avec les garants de la concertation, au regard des enseignements de leur travail préparatoire d'analyse de contexte et des rencontres menées avec les acteurs locaux et métropolitains. En particulier, les garants ont soumis plusieurs demandes complémentaires, adoptées par la Métropole, afin de renforcer le dispositif de concertation initialement prévu :

- La révision du calendrier de la concertation (décalage du lancement de la concertation au 1er décembre 2022 pour permettre d'approfondir l'analyse de contexte des garants et allongement de la durée de 4 semaines à 6 semaines pour tenir compte des vacances de Noël, limitant la mobilisation du public).
- La mise à disposition du public d'un dossier de présentation détaillé du projet.
- L'intégration des acteurs économiques dans la concertation.
- La tenue de permanences par les garants.
- L'ajout de plusieurs sujets à porter à la concertation ou approfondir.
- La mise à disposition des documents en amont du démarrage de la concertation.

A l'issue de la concertation, les garants ont dressé un bilan de la concertation, rendu public sur le site internet de la CNDP, sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence ainsi que sur la page dédiée à l'opération du site Marseille Change le 20 février 2023.

La concertation s'est déroulée dans des satisfaisantes conditions.

L'ensemble du dispositif de la concertation préalable a mobilisé près de 6 800 personnes, dont plus de 300 participants aux rendez-vous de la concertation. Le site internet de la concertation a recensé plus de 7 700 visites.

1 120 contributions ont été recueillies durant la concertation, que ce soit lors des réunions publiques, par courriel, ou sur les registres de la concertation.

La forte mobilisation des habitants a démontré l'intérêt soulevé par le projet des extensions Nord et Sud du tramway et a permis de mettre en lumière les attentes, les préoccupations et les demandes d'amélioration des habitants et acteurs concernant l'opération. La concertation a également permis d'éclairer le choix du tracé définitif de l'opération au Nord, à savoir la variante «Littoral» et «Méditerranée». Au Sud, il est souligné que l'extension vers la Rouvière est intimement liée à la réalisation du Boulevard Urbain Sud, afin de ne pas aggraver les conditions de circulation difficiles dans le secteur.

Les études préliminaires et d'avant-projet viseront à apporter des réponses détaillées et argumentées aux interrogations et préoccupations soulevées dans le cadre de la concertation, en particulier sur les aspects circulatoires, le stationnement, l'insertion urbaine et paysagère, l'implantation des terminus.

Le bilan de la concertation préalable est présenté dans un rapport annexé à la présente délibération. Le document rappelle les modalités d'organisation et le déroulement complet de la concertation, il constitue la synthèse et l'analyse des avis et questions adressés à la Métropole et aux garants pendant la concertation, regroupés de manière thématique. Le rapport intègre également un chapitre présentant les réponses et engagements du maître d'ouvrage au bilan et aux recommandations des garants.

Il est proposé par la présente délibération de procéder à l'approbation du bilan de la concertation préalable de la Métropole dont le rapport est joint en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération TRA 011-6416/19/CM du 20 juin 2019 approuvant la création et l'affectation de l'opération d'investissement relative à l'extension Nord-Sud du réseau de tramway de Marseille deuxième phase afin de permettre la réalisation des études ;

- La délibération TRA 004-7842/19/CM, du 19 décembre 2019 approuvant le programme détaillé de cette opération, présentant l'ensemble des objectifs de l'opération tramway ayant pour objet la deuxième phase du prolongement du réseau de tramway au Nord (La Castellane) et au Sud (la Rouvière) et la création d'un site de remisage de tramways ;
- La délibération MOB 001-8937/20/BM, du 17 décembre 2020 approuvant le lancement de la concertation préalable pour l'extension du réseau de tramway Nord-sud de Marseille - deuxième phase ;
- La délibération MOB 003-11727/22/CM du 5 mai 2022 relative aux précisions sur le tracé de l'extension nord et aux précisions sur le dispositif de concertation préalable ;
- La délibération MOB-006-12070/22/CM du 30 juin 2022 relative à la sollicitation d'un garant auprès de la CNDP.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la concertation préalable relative à la deuxième phase des extensions Nord et Sud du tramway de Marseille s'est déroulée du 1^{er} décembre 2022 au 16 janvier 2023.
- Qu'à l'issue de la concertation, il y a lieu d'approuver le bilan de la concertation préalable établi par la Métropole.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le bilan de la concertation préalable pour la deuxième phase des extensions Nord et Sud du tramway de Marseille, tel que présenté dans le rapport annexé à la présente délibération. Ce bilan sera rendu public.

Article 2 :

Est approuvée la poursuite de la mise en œuvre de la deuxième phase des extensions Nord et Sud de la ligne de tramway T3.

Article 3 :

Est approuvé le tracé définitif de l'extension Nord empruntant depuis la rue de Lyon le boulevard de la Méditerranée pour rejoindre le Chemin de la Madrague-Ville et plus au Nord, le chemin du ruisseau Mirabeau puis le chemin du Littoral pour rejoindre l'avenue André Roussin puis La Castellane. Est également approuvée la poursuite de la création d'une nouvelle voie permettant de relier la rue de Lyon à l'avenue Ibrahim Ali.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à réaliser les démarches nécessaires à la poursuite de l'opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS